

# CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Ce contrôle a pour objectif de vérifier le fonctionnement du système d'assainissement non collectif et notamment de vérifier l'état de tous les dispositifs d'écoulement, d'assainissement et d'évacuation.

### CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

**Il est obligatoire. Il est périodique, il a lieu tous les 7 ans à partir du 1er janvier 2018.**

Il est payant (redevance pour le contrôle de bon fonctionnement), le redevable est la personne qui occupe l'habitation.

Le rendez-vous est fixé à l'initiative de la collectivité, de façon groupée. L'occupant est informé par courrier au moins 10 jours ouvrés avant de la date du contrôle. Le rendez-vous peut être modifié à la demande de l'occupant.

Il donne lieu à un courrier et à un compte-rendu avec si nécessaire des préconisations pour l'amélioration du fonctionnement de l'installation ou pour d'éventuels travaux.

En cas de refus ou d'absence répétée :

- Un rendez-vous est fixé en présence du maire ou d'un représentant de la commune, par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception.
- Si ce dernier rendez-vous n'a pas lieu, une pénalité correspondant au double de la redevance du contrôle de bon fonctionnement est facturée à l'occupant de l'habitation.

### CONTROLE EN CAS DE VENTE

**Le compte rendu est un élément obligatoire pour la signature du compromis,**

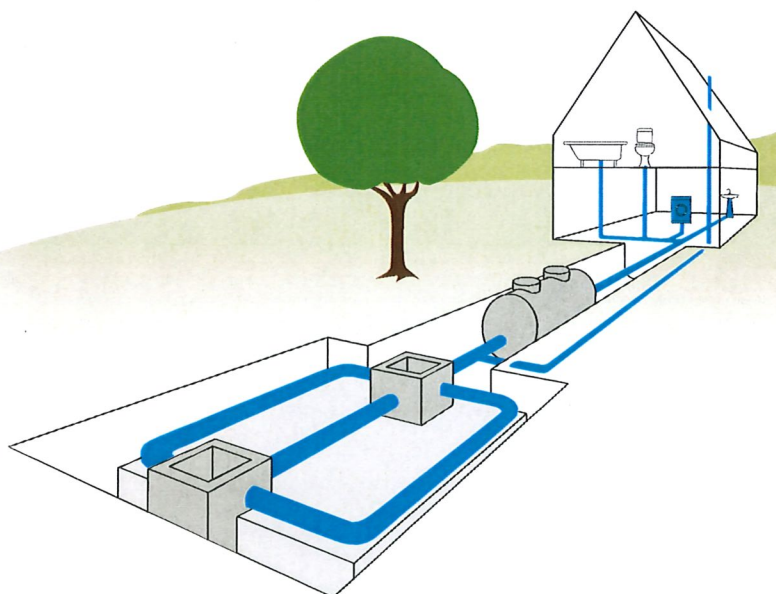
Le compte rendu du contrôle périodique de bon fonctionnement est valable 3 ans, au-delà un nouveau contrôle est à réaliser.

En cas de nouveau contrôle, le coût de la redevance du contrôle en cas de vente est facturé au propriétaire.

Le rendez-vous est alors fixé à l'initiative du propriétaire.

Il donne lieu à un courrier et à un compte-rendu qui est transmis sous 1 mois après la date de demande de rendez-vous.

En cas de non-conformité, les travaux de mise en conformité sont à réaliser par l'acquéreur dans un délai d'un an suivant la vente.



### DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

70 RUE DE TILLOY BP 60330 - 60021 BEAUVAIS CEDEX

Contacts : Madame BARBAUD • Tél : 03 44 79 38 13 • mail : s.barbaud@beauvaisis.fr

Madame MASURE • Tél : 03 44 79 38 11 • mail : a.masure@beauvaisis.fr